



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué commun CC et CSL, envoyé par la CC

La formation professionnelle – plus de jeunes, mieux formés

Remise des CATP, CITP, DAP et DT au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg

Ce dimanche 22 janvier 2012, la Chambre de Commerce et sa Luxembourg School for Commerce et la Chambre des salariés ont organisé la remise solennelle des CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle), CITP (Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle), et suite à l'implémentation de la réforme de la formation professionnelle les premiers DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et DT (Diplôme de Technicien) ont été distribués, au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg. A cette occasion 755 jeunes lauréats ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Dans leurs discours Pierre Gramegna, Directeur Général de la Chambre de Commerce, et Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des salariés (CSL) ont commenté la situation actuelle de la formation professionnelle initiale et ont mis en avant l'importance de la réforme de la formation professionnelle.

Lors de son allocution de bienvenue devant 900 invités, Monsieur Pierre Gramegna, Directeur Général de la Chambre de Commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage pour les années 2011 et 2012. Deux indicateurs confirment cette observation : pas moins de 755 diplômes, représentant un taux de réussite de 82,48 %, ont été délivrés et 880 nouveaux contrats ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2011-2012, un chiffre qui n'a pas encore été atteint jusqu'à présent.

Monsieur Pierre Gramegna a lancé un appel à toutes les entreprises souhaitant engager un apprenti, de déclarer lors de la prochaine campagne de prospection leurs postes d'apprentissage et postes de stage vacants auprès de l'ADEM-Service de l'Orientation Professionnelle.

Dans son discours Monsieur Jean-Claude Reding a insisté sur la nécessité de conférer une image forte et positive à la formation professionnelle et d'en faire une filière d'excellence pour la formation et l'accès à l'emploi. Il a constaté avec satisfaction que le dispositif de la VAE (validation des acquis de l'expérience) a également permis à des personnes se voir décerner un diplôme dimanche dernier. En ce qui concerne l'orientation professionnelle, le président de la CSL a préconisé de renforcer son rôle et ce afin de soutenir l'apprentissage à tout âge.





Une analyse de la situation actuelle peut être déduite que beaucoup d'efforts doivent encore être faits pour promouvoir d'avantage la formation professionnelle initiale : lors de la rentrée 2011-2012, environ 250 postes d'apprentissage sont restés vacants, alors qu'un certain nombre de jeunes n'ont pas trouvé une entreprise formatrice.

Trois éléments expliquent ce phénomène, premièrement on peut constater souvent un faible niveau de qualification des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage, deuxièmement les exigences des entreprises vont en croissant pour répondre aux nécessités de performance sur un marché concurrentiel et troisièmement, entre les deux, il y a un système d'orientation qui est encore insuffisamment performant.

La réforme de la formation professionnelle – vers une meilleure qualité de l'apprentissage

La Chambre de Commerce et la Chambre des salariés saluent les efforts déjà entamés pour améliorer cette situation. Ainsi, l'implémentation de la réforme de la formation professionnelle devrait renforcer le partenariat entre le monde scolaire et le monde économique.

Les deux chambres se réjouissent qu'à la rentrée 2011-2012, toutes les professions sous leur responsabilité, à part du DT administratif et commercial, ont démarré sous le régime réformé.

Pour assurer une meilleure qualité de la formation initiale dans le cadre de la réforme, les deux chambres professionnelles ont établi une procédure commune pour accorder le droit de former aux entreprises. Elles ont également insisté sur l'introduction d'une formation pour tuteurs. Cette dernière a été lancée en 2010 par la LSC et a pour objectif d'outiller les tuteurs des apprentis avec les compétences qui leur permettent de construire un parcours de formation adapté. Jusqu'à présent plus de 1000 tuteurs ont été formés dans le Centre de formation de la Chambre de Commerce.

Afin de renforcer la qualité de l'apprentissage dans le commerce, la LSC offre depuis la rentrée de septembre 2010, respectivement 2011 des cours de « Culture du service » et de « Connaissances de base des produits » faisant partie intégrante de la formation pratique en entreprise pour les apprentis du DAP-conseiller en vente.

Pour répondre au mieux aux défis d'une société de la connaissance, les deux chambres professionnelles affichent clairement leur volonté de garantir aux apprentis une formation de qualité, en partenariat avec l'Education nationale et de la Formation professionnelle, et les autres acteurs de la formation, et ce dans l'intérêt de la compétitivité des entreprises et du développement individuel des hommes et des femmes travaillant au Luxembourg.





Les efforts menés par tous les partenaires de la formation professionnelle convergent vers un but commun, organiser et opérer un système de formation professionnelle initiale performant pour conférer au plus grand nombre possible de jeunes une qualification professionnelle certifiée valant clé d'entrée sur le marché de l'emploi.

Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres a félicité les lauréats pour leurs performances réalisées. Elle a remercié en même temps tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement inlassable dans la formation professionnelle initiale et pour leur engagement de mener à bien l'implémentation de la réforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2012

communiqué N°02

